



Clause dedit formation

Par **Alex23**, le **26/04/2023** à **14:33**

Il Bonjour, je suis en C.D.I et l'année dernière j'ai fait une demande de formation (3ans) à mon employeur qui a été refuser

j'ai renouveler ma demande recette année qui a été acceptée (je commence en septembre) mais là ils veulent me faire signer une clause de dédit formation (je leur doit 18 mois) sauf que je vais faire construire ma maison à + 1h30 de train (donc quand j'aurai déménager je souhaite changer d'employeur mais comment faire si après les 3 ans de formation je leur dois encore 18 mois)

Par **P.M.**, le **26/04/2023** à **15:12**

Bonjour,

Soit vous renoncez à la formation soit vous savez que si vous démissionnez avant les 18 mois qui suivent la formation vous devrez l'indemnité prévue si la clause est licite...